

PROGRAMMATION DE NOS ACTIONS 2014-2017

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
CARSAT RHÔNE-ALPES



SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
Une programmation orientée vers le ciblage et le partenariat	5
Une mission de Prévention des risques professionnels intrinsèque au rôle de l'Assurance Maladie Risques Professionnels.....	7
La stratégie de notre programmation régionale 2014-2017	9
RÉDUIRE LES RISQUES SUR DES CIBLES PRIORITAIRES	11
Mettre en œuvre une démarche de prévention des TMS dans des établissements ciblés : TMS PROS.....	13
Substituer le perchloroéthylène dans les pressings par l'aquanettoyage	15
Prévenir le risque d'inhalation des fumées de soudage en chaudronnerie	16
Réduire des expositions au styrène dans la mise en œuvre des polyesters stratifiés	18
Prévenir les Chutes dans la Construction – programme P3C3.....	20
Améliorer les manutentions au sein de la filière Distribution/Transport/Logistique (DTL).....	22
Associer Santé et performance dans l'agroalimentaire.....	24
Coordonner l'ensemble des parties prenantes dans le secteur de l'Aide à domicile	25
Organiser la prévention et concevoir les lieux de travail dans les EHPAD.....	27
Réduire l'exposition aux TMS et aux CMR dans les activités d'injection-soufflage-extrusion de la Plasturgie.....	29
Améliorer la prise en compte de la prévention et augmenter le niveau d'équipement des garages	31
DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS POUR DÉMULTIPLIER L'ACTION DE PRÉVENTION	33
Prévenir la sinistralité et la pénibilité au travail des seniors.....	35
Développer pour les jeunes et les nouveaux embauchés un parcours vers l'emploi intégrant la santé et la sécurité au travail.....	36
Expérimenter de nouveaux modes d'action en direction des Très Petites Entreprises (TPE).....	38
Renforcer les spécificités de l'action de la branche AT/MP sur la prévention des expositions à l'amiante.....	40
Renforcer les partenariats avec les services de santé au travail et la Direccte	42
Contribuer à l'élaboration d'une offre de service régionale en prévention des RPS	43
Faire de la santé au travail un levier de performance.....	44
GLOSSAIRE	46

INTRODUCTION

UNE PROGRAMMATION ORIENTÉE VERS LE CIBLAGE ET LE PARTENARIAT

Yves Corvaisier, Directeur Général de la Carsat Rhône-Alpes et Richard Loynet, Président du Conseil d'Administration de la Carsat Rhône-Alpes reviennent sur la construction de la programmation régionale 2014-2017.

La convention d'objectifs et de gestion 2014-2017 de la branche Accidents du travail et Maladies Professionnelles (COG AT/MP) est la troisième conclue entre l'Etat et la Cnamts. Dans la continuité de la COG précédente, elle marque un nouvel engagement sur la priorisation des actions de prévention.



Comment la Direction de la Prévention des Risques Professionnels (DPRP) de la Carsat Rhône-Alpes s'est-elle inscrite dans cette orientation ?

YC : Forts de l'expérience du plan d'actions 2009-2013 comportant déjà un ciblage de nos actions, et après avoir intégré les actions nationales ciblées sur les TMS, les chutes dans le BTP et les CMR (pressings, fumées de soudage et styrène), nous avons construit les programmes d'actions les plus adaptés aux besoins de notre région en matière de prévention des risques professionnels.

Prenant en compte la sinistralité, le nombre de salariés impactés, les évolutions socio-économiques de notre territoire et les exigences de nos partenaires sociaux, nous avons défini six programmes prioritaires d'actions régionales :

- Filière distribution-transport - logistique : une interdépendance facteur clé de réussite d'une démarche de prévention
- Santé et performance dans l'agroalimentaire
- Aide à domicile : coordination de l'ensemble des parties prenantes
- Organisation de la prévention et conception des lieux de travail dans les EHPAD
- Réduction des TMS et de l'exposition aux CMR dans la Plasturgie
- Déploiement des bonnes pratiques de prévention dans les garages.



Quel rôle ont joué les partenaires sociaux dans la constitution de l'ensemble de ces programmes d'actions ?

RL : De plus en plus impliqués, depuis la création de la CRATMP (Commission Régionale des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles), les partenaires sociaux ont la volonté d'orienter davantage la politique de prévention vers un consensus constructif. C'est ainsi que les orientations régionales ont été soumises à toutes les instances paritaires agissant en matière de prévention des risques professionnels à la Carsat Rhône-Alpes : Commission Régionale des Accidents du travail et des maladies professionnelles (CRATMP), Comités Techniques Régionaux (CTR).

De nombreux acteurs ont été identifiés dans la mise en œuvre de ces programmes, parmi eux, certains semblent incontournables. La COG AT/MP 2014-2017 souligne l'importance du développement des partenariats, comment cela a-t-il été pris en compte dans la programmation 2014-2017 ?

YC : *Préserver la santé des salariés est un enjeu que nous partageons avec de nombreux autres acteurs de la prévention. Aujourd'hui, travailler en partenariat avec l'ensemble de ces acteurs est une nécessité, compte-tenu à la fois des enjeux et de la rationalisation des moyens existants. Il nous faut aussi constituer et animer des réseaux avec les autres acteurs afin de davantage démultiplier nos actions, et, par conséquent, déployer la prévention en direction d'un plus grand nombre d'entreprises. Certains programmes font l'objet de partenariats et d'une collaboration forte avec des acteurs clés en matière de prévention des risques professionnels :*

- *Prévenir la sinistralité et l'usure professionnelle au travail des seniors en lien avec l'INRS, l'ANACT et la CNAV*
- *Développer pour les jeunes et les nouveaux embauchés un parcours vers l'emploi intégrant la santé et la sécurité au travail en lien avec les branches professionnelles, les écoles de l'enseignement supérieur et l'ANACT*
- *Expérimenter de nouveaux modes d'actions dans les très petites entreprises (TPE) en lien avec les partenaires sociaux, les acteurs économiques*
- *Renforcer les spécificités de l'action de la branche AT/MP sur la prévention des expositions à l'amiante en lien avec les maîtres d'ouvrage, les donneurs d'ordre, les organismes de formation*
- *Renforcer les partenariats avec les services de santé au travail et la Direccte*
- *Développer une offre globale en matière de risque psychosocial en lien avec l'INRS, l'ANACT et les services de santé au travail*
- *Faire de la santé au travail l'avenir de la performance en lien notamment avec le Conseil Régional, la Direccte, Aravis.*

A quoi doit servir cette brochure, quel est son objectif ? A qui est-elle destinée ?

RL : *Elle est destinée à toutes les entreprises, partenaires, acteurs de la prévention en Rhône-Alpes. Elle permet d'identifier pour chaque programme les enjeux, les entreprises ciblées, les objectifs, les cibles et les acteurs-clés. Elle doit permettre à chacun de s'inscrire dans l'amélioration de la prévention des risques professionnels, la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles, objectif primordial et partagé par les partenaires sociaux et les acteurs de la région.*

UNE MISSION DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS INTRINSÈQUE AU RÔLE DE L'ASSURANCE MALADIE RISQUES PROFESSIONNELS

Marie-Claire MINOLA, Directrice Adjointe de la Carsat Rhône-Alpes, Directrice de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social (DSATAS).



Quel est le lien entre la Prévention des Risques Professionnels et l'Assurance Maladie Risques Professionnels ?

L'Assurance Maladie Risques Pros représente la Branche AT/MP de la Sécurité Sociale. Elle exerce 3 missions :

- Une mission de prévention, qui consiste à identifier les risques professionnels et à amener les entreprises à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour préserver l'intégrité physique et mentale de leurs salariés, réduire les conséquences des sinistres survenus et prévenir le risque de désinsertion professionnelle.
- Une mission de réparation des dommages causés par les accidents et maladies liés au travail : il s'agit de permettre à la victime de recouvrer le plus possible son état de santé antérieur, de lui verser les prestations auxquelles elle a droit.
- Une mission de tarification des entreprises : il s'agit de calculer les taux de cotisation à notifier chaque année aux entreprises, de sorte que les employeurs soient incités à prévenir les risques pour supprimer, ou du moins réduire le nombre et la gravité des sinistres, tout en garantissant l'équilibre financier de la branche.

Ces missions sont toutes les trois inter- indépendantes et complémentaires.

En tant qu'assureur solidaire, elle :

- Assure toutes les entreprises du régime général, quel que soit leur niveau de risque,
- Indemnise toutes les victimes, même si l'employeur est défaillant,
- A une part de son financement mutualisé entre les entreprises affiliées
- Consacre une part de ses ressources à la prévention des risques, autant pour des raisons éthiques (préserver la santé des salariés) qu'économiques (réduire le nombre et la gravité des sinistres),
- Redistribue intégralement les cotisations qu'elle perçoit : en versant des prestations aux victimes et à leurs ayants droits et en finançant des actions de prévention.

En Rhône-Alpes, comment est exercée la mission de prévention ?

En région, sur le terrain, la mission Prévention de l'Assurance Maladie Risques Professionnels est exercée par les équipes de la Direction de la Prévention des Risques Professionnels de la Carsat Rhône-Alpes.

Dans le cadre des orientations définies au niveau national et régional par la CNAMTS et par les partenaires sociaux de la Branche AT/MP, elle consiste à :

- Développer et coordonner la prévention des risques, notamment concevoir des approches et outils pour intervenir dans les secteurs où la sinistralité immédiate ou différée est importante, en particulier là où la demande sociale (employeurs et/ou salariés) est absente ou inopérante.
- Promouvoir auprès des employeurs et des salariés une démarche pérenne de prévention.

Nous ciblons les chefs d'entreprises et leurs représentants (encadrements), les salariés et leurs représentants (CHSCT, DP) mais aussi les fédérations professionnelles, les acteurs structurants,...

Pour réaliser notre mission, nous mobilisons un large panel de compétences :

- *Techniques avec des ingénieurs-conseils, contrôleurs de sécurité, agents des unités spécialisées...*
- *Mais aussi administratives, pour prendre en charge les fonctions de gestion, d'assistance, d'information...*

En tant qu'assureur solidaire des Risques Professionnels, nous respectons les règles suivantes :

- *Neutralité/respect de l'équilibre employeur/salariés dans nos interventions,*
- *Rigueur scientifique et technique et efficacité vis-à-vis de l'entreprise,*
- *Confidentialité (respect des secrets professionnels),*
- *Equité de traitement des entreprises.*

LA STRATÉGIE DE NOTRE PROGRAMMATION RÉGIONALE 2014-2017

Jérôme CHARDEYRON, Directeur de la Prévention des Risques Professionnels



La stratégie de la prévention des risques professionnels s'articule depuis 2009 autour des trois axes « agir en entreprise, capitaliser les bonnes pratiques et les déployer ». En quoi cette stratégie évolue-t-elle dans le cadre de la programmation de vos actions 2014-2017 ?

Notre stratégie vise à agir au sein des entreprises pour permettre une expression et une avancée constructive des questions de santé sécurité. Ces interventions s'appuient sur un travail mené au sein des réseaux qui les accompagnent ou les structurent. Nous actons alors les avancées en matière d'organisation de la santé sécurité par des capitalisations à même de servir de repères et d'outils de dialogue.

Le ciblage des actions ne consiste donc pas à viser uniquement les entreprises mais aussi à intégrer toutes les parties prenantes ?

Le ciblage prend en compte plusieurs critères, notamment une forte sinistralité (avérée ou potentielle), une demande issue de la gouvernance de la branche et l'existence de marges de progrès. Ce ciblage doit nous permettre d'atteindre des secteurs dans lesquels la pression réglementaire et la demande sociale peuvent être variables mais où le besoin en matière de prévention est fort.

L'action en entreprise, outre l'action sur la maîtrise des risques et la mise en place d'organisation de la santé au travail, doit être aussi le moment de repérer le rôle des acteurs dans le processus de production et les facteurs qui entravent la performance globale de l'entreprise. Cela amène ainsi à avoir une réflexion sur l'organisation du travail et sur ses déterminants.

Cela peut nous conduire à considérer qu'une partie de ceux-ci sont tout à la fois dans l'entreprise mais aussi en dehors de celle-ci. Il est alors tout aussi important de travailler avec ceux qui peuvent agir tant sur les situations de travail, que sur une ouverture plus large vers des acteurs influents sur le développement des territoires. Ceux-ci nous amènent alors à monter des dispositifs avec l'ensemble des parties prenantes, qu'elles soient au sein de la structure ou en dehors : sièges sociaux, branches professionnelles, acteurs sociaux et économiques, etc.

Nous nous positionnons résolument sur le champ de la prévention primaire, en complément d'autres acteurs qui agissent en prévention secondaire ou tertiaire.

La capitalisation consiste à collecter les informations et les expériences puis à les analyser en vue d'élaborer des dispositifs de référence. Elle porte sur les bonnes pratiques de suppression ou de maîtrise des risques dans les entreprises, ainsi que sur la démarche et les outils utilisés. Est-ce sa seule finalité ?

Non, la capitalisation est aussi facteur de rassemblement et de confrontation des points de vue autour des pratiques de prévention. Elle n'est pas un processus unique et centré seulement sur notre action. La capitalisation peut être l'objet d'une véritable confrontation de points de vue où les parties prenantes peuvent échanger leurs savoirs afin de progresser ensemble dans l'évolution de leurs représentations. La construction des recommandations s'inscrit complètement dans cette logique, mais aussi la quasi-totalité de nos parutions régionales.

De cette production et des évolutions de points de vue des acteurs, seuls ou avec des partenaires, nous pouvons alors conduire des dispositifs d'intervention dans les entreprises et sur des collectifs. Elle doit aussi contribuer à définir des seuils minimums d'exigences partagées qui serviront de référence aux entreprises dans leur démarche de prévention.

Le déploiement des actions consiste-t-il à diffuser au plus grand nombre les méthodes et outils ?

La mission de la CARSAT, définie par les textes réglementaires, peut se résumer à développer et coordonner la prévention des risques professionnels. L'objectif est de faire bénéficier le plus grand nombre d'entreprises concernées des bonnes pratiques identifiées. Pour cela, nous nous appuyons sur des partenariats co-construits avec les SIST, les branches professionnelles, les institutions (ARAVIS, DIRECCTE, OPPBTP...). En effet, préserver la santé des salariés est un enjeu que nous partageons avec de nombreux autres acteurs du champ de la prévention.

Notre mission de coordination s'appuie ainsi sur le rôle régalié de l'Etat qui a en charge l'animation de la politique publique en matière de santé au travail. Cependant, notre métier d'assureur nous invite à questionner les acteurs qui structurent le travail dans les entreprises. Il convient de développer avec eux des dispositifs qui amènent progressivement les entreprises à faire des liens entre :

- expertise technique et compétences en santé au travail,
- organisation du travail et organisation de la prévention,
- performances et santé au travail.

Ainsi, au-delà des institutions ayant une mission officielle en matière de prévention, il nous faut répondre aux concepteurs, aux acteurs économiques, aux organismes de formation initiale et continue, aux branches professionnelles et imaginer avec eux les dispositifs qui transforment les situations de travail et les pérennisent.

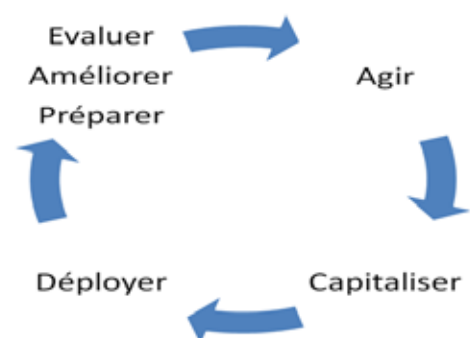
Aujourd'hui, travailler en partenariat avec l'ensemble de ces acteurs est une nécessité. La tentation d'aller seuls pour aller plus vite doit ainsi céder le pas à l'enjeu d'aller ensemble pour aller plus loin.

Il nous faut aussi constituer et animer des réseaux avec les autres acteurs afin de davantage démultiplier nos actions et, par conséquent, déployer la prévention en direction d'un plus grand nombre d'entreprises.

Vous proposez aujourd'hui d'enrichir cette stratégie agir-capitaliser-déployer par une étape complémentaire d'évaluation ?

Notre ciblage nous conduit à retenir des secteurs ayant des difficultés et impulser ou accompagner la mise en place d'actions et d'organisations efficaces en matière de santé au travail. Nous devons nous interroger en fin de programme sur l'efficacité de nos actions, sur la prise en charge de la santé et de la sécurité au travail par les entreprises, mais aussi sur la pertinence et sur l'efficacité de notre stratégie.

Ce travail doit ainsi nous permettre de revoir ou adapter notre manière d'intervenir dans un processus d'amélioration continue en adéquation avec l'évolution constante des entreprises, des acteurs qui les accompagnent, et plus largement pour continuer à être en phase avec le monde du travail.



RÉDUIRE LES RISQUES SUR DES CIBLES PRIORITAIRES

METTRE EN ŒUVRE UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES TMS DANS DES ÉTABLISSEMENTS CIBLES : TMS PROS



BIEN AGIR, MIEUX PRÉVENIR



Contexte et enjeux

Les Troubles Musculo Squelettiques sont la première cause de maladie professionnelle, ils représentent plus de 80 % des maladies professionnelles reconnues. Depuis 2003 leur nombre a augmenté du plus de 60 %.

Ils sont aussi la principale cause d'incapacité au travail et la première cause d'invalidité avant 45 ans. Plus de 40 % des accidents du travail sont liés aux manutentions manuelles.

Du fait de l'absentéisme, de la désorganisation du travail, de la surcharge de travail pour ceux qui restent, de la baisse de performance, de la perte de qualité, de la nécessité d'adapter des postes, de la dégradation du climat social...qu'ils engendrent, ces maladies et accidents coûtent cher à l'entreprise socialement et économiquement.

Prévenir les TMS, c'est identifier, connaître et maîtriser les risques pour transformer durablement les conditions de travail.



Cible

Environ 800 entreprises qui font partie des 8100 entreprises ciblées nationalement par ce programme représentant environ 30% des TMS indemnisés



Objectifs

Le programme national TMS PROS 2014-2017 a pour enjeu de réduire la sinistralité due aux TMS et aux AT liés aux manutentions manuelles en faisant progresser la mise en œuvre effective d'une démarche de prévention par un panel d'entreprises ayant une sinistralité avérée sur ces risques.

L'effectivité de l'action des entreprises sera évaluée au travers de leur engagement dans une démarche de prévention lors du parcours proposé en 4 étapes :

Etape 1 : En quoi suis-je concerné par les TMS ?

Etape 2 : Par quoi commencer ?

Etape 3 : Comment agir ?

Etape 4 : Quels résultats pour mon entreprise ?



Description de la stratégie

Il s'agit de mettre à disposition des entreprises des démarches et des outils pour qu'elles s'engagent et transforment des situations de travail en mettant notamment en place des ressources et des dispositifs d'accompagnement individuels et collectifs, par branche et par territoire.

Pour faciliter la mise en œuvre de ce programme, un site Internet www.tmspros.fr a été créé avec :

- une offre de service accessible à tous, qui précise pour chaque étape les points clés et qui met à disposition différents outils,
- un espace dédié aux entreprises ciblées pour qu'elles puissent répondre pour chaque étape à des questions et formaliser ainsi leur progression dans le parcours proposé,
- un outil de gestion permettant à la Carsat d'accéder aux informations renseignées par les entreprises ciblées et, éventuellement, les accompagner pour franchir certaines étapes du parcours.

Pour mobiliser les entreprises, des informations collectives sur les territoires, des mailings et des interventions en entreprises seront réalisés par la Carsat.

Pour accompagner la mise en œuvre de la démarche de prévention en complément des interventions de la Carsat, et des différents partenariats déjà existants avec des branches professionnelles, des services de santé au travail, des territoires, d'autres seront mis en place en fonction des besoins des entreprises.

De plus, au-delà des compétences qu'elle pourra mettre en place ou renforcer, l'entreprise pourra également faire appel aux prestataires en prévention des TMS inscrits sur la liste régionale et bénéficier, si elle est éligible, d'aides financières (cf. www.carsat-ra.fr).

Enfin, les liens seront faits avec l'ensemble des programmes ciblés, où le risque TMS et plus largement les problèmes liés à l'organisation du travail sont majoritaires.



Acteurs clés

Les fédérations professionnelles, SIST, consultants, organismes de formation



SUBSTITUER LE PERCHLOROETHYLENE DANS LES PRESSINGS PAR L'AQUANETTOYAGE



Contexte et enjeux

Le perchloroéthylène est classé cancérigène de catégorie 2 par la réglementation européenne et comme cancérigène probable par le Centre International de Recherche sur le Cancer. Une interdiction progressive d'utilisation du perchloroéthylène dans les pressings contigus à des locaux occupés par des tiers est programmée avec pour date butoir le 1er janvier 2022. Le planning dépend de l'âge des machines. Cette contrainte réglementaire va amener les pressings à se tourner vers des solutions techniques alternatives, sachant que celle qui présente le moins de risque

toxicologique est l'aquanettoyage. Les autres solvants présentent généralement des risques incendie-explosion, des risques pour l'environnement et leur absence de toxicité pour la santé n'est pas complètement avérée aujourd'hui (avis de l'Anses du 12/10/2012). Ce programme s'inscrit dans le cadre du programme national CMR.



Cible

270 pressings du code risque 930BA



Objectifs

L'objectif est d'amener 70% des pressings ciblés à substituer le perchloroéthylène par l'aquanettoyage.



Description de la stratégie

- Définir la cible avec précision en identifiant les établissements fonctionnant au perchloroéthylène, à l'aquanettoyage, avec un autre solvant,
- Mener des actions concertées avec la profession et les institutionnels (FFPB, RSI, CRMA, DREAL, ADEME, Agence de l'Eau) pour définir un plan d'action commun,
- Promouvoir les incitations financières de la Carsat (AFS Aquabonus),
- Rechercher des partenariats avec les SiST,
- Créer un réseau de fournisseurs (matériels, produits chimiques, franchisés,...) permettant de déployer les bonnes pratiques,
- Mener des interventions ponctuelles en établissement (avant et/ou après changement d'équipement).
- Mener des actions de promotion et de communication auprès des pressings.



Acteurs clés

FFPB, RSI, CMRA,
...



PRÉVENIR LE RISQUE D'INHALATION DES FUMÉES DE SOUDAGE EN CHAUDRONNERIE



Contexte et enjeux

Le soudage à l'arc est un procédé de fabrication largement utilisé dans les activités de chaudronnerie et de constructions métalliques. Il expose les salariés à des particules submicroniques et à des gaz contenus dans les fumées dont les effets sur la santé sont délétères (atteinte neurologique et sur le système broncho pulmonaire). C'est pourquoi les fumées de soudage à l'arc sont classées par le CIRC "possiblement cancérogènes pour l'homme" (2B).

L'action des préventeurs sur ce sujet s'effectue depuis de nombreuses années et s'est traduite durant la COG 2009-2012 par le suivi de près de 1000 établissements.

Le programme national CMR « fumées de soudage » sur la période 2014-2017 s'inscrit donc dans la poursuite de ces travaux.



Cible

255 établissements des codes risques 281AC, 283CB, 283CC, 283CD, 283CF, 293DB, 295EC et ayant un effectif de 10 salariés ou plus



Objectifs

- Réduire les émissions : études techniques de différents paramètres permettant la réduction des émissions (procédés de soudage, métal d'apport, gaz de protection,...),
- Capter à la source : étude technique et essais afin d'aboutir à la mise en place de captages localisés adaptés (torches aspirantes par exemple),
- A défaut et sous couvert d'un argumentaire étayé, mettre en œuvre une ventilation générale et des EPI adaptés,
- Former des salariés : sensibilisation au risque "fumées de soudage" et formation à l'utilisation de nouveaux matériels (ventilation, procédés de soudage,...).



Description de la stratégie

A partir d'un panel d'entreprises pour lequel un accompagnement d'une démarche de prévention du risque "Fumées de soudage" aura été réalisé, les méthodes et moyens retenus en fonction des résultats obtenus seront déployés auprès de l'ensemble des établissements concernés par ce risque.

Les différentes phases du programme sont :

- réalisation de diagnostics et préconisations dans les établissements ciblés,
- capitalisation de bonnes pratiques dans une vingtaine d'établissements pour un déploiement vers la profession,
- développement d'outils d'incitations financières : mise en place d'une nouvelle AFS correspondant à la logique de la démarche de prévention,
- construction de partenariats avec les organisations professionnelles (préparation de l'AFS, promotion des bonnes pratiques), les fournisseurs de matériel (études de faisabilité technique) et les autres acteurs en prévention : SiST (CPOM, promotion de l'AFS, démarches de prévention).



Acteurs clés

UIMM, UDIMERA, FIM, SNCT, AFPMA, SiST, ...

RÉDUIRE LES EXPOSITIONS AU STYRÈNE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES POLYESTERS STRATIFIÉS



Contexte et enjeux

Le Styrène est utilisé abondamment dans la fabrication de pièces en polyester (piscines, toboggans, cuves, nez de TGV, camions frigorifiques, bus, pales d'éoliennes, armoires électriques,...), essentiellement dans la plasturgie et le nautisme. Mais d'autres secteurs peuvent être concernés tels que la carrosserie, la métallurgie, l'ameublement. Le styrène est classé cancérogène possible par le Centre International de Recherche sur le Cancer et récemment classé reprotoxique de catégorie 2 au niveau européen. Ce programme s'inscrit dans le cadre du programme national CMR.



Cible

42 entreprises utilisant le styrène, ayant un effectif supérieur à 5 personnes.



Objectifs

Il s'agit de prévenir le risque d'exposition au styrène lors de la mise en œuvre de polyesters stratifiés dans la plasturgie, le nautisme et la carrosserie Poids Lourds, par la mise en place d'actions ciblées vers une quarantaine d'entreprises de la région Rhône-Alpes.

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- obtenir pour chaque établissement ciblé l'engagement de la direction dans une démarche de prévention des expositions respectant les principes généraux de prévention,
- obtenir une justification argumentée du choix du procédé puis du choix de la résine utilisée pour les entreprises utilisant des procédés "moule ouvert", les plus exposants,
- mettre en place des protections collectives efficaces et à défaut le port effectif d'équipements de protection individuelle adaptés et gérés,
- former les salariés aux risques et à la prévention de ces expositions.



Description de la stratégie

Les différentes phases du programme sont les suivantes :

- informer et si possible associer les organisations professionnelles nationales puis régionales ainsi que le Pôle Européen de la Plasturgie,
- réaliser un état des lieux dans toutes les entreprises repérées puis faire un suivi adapté en phase avec les objectifs prioritaires régionaux et nationaux,
- faire une veille technologique auprès des fabricants de résines et des centres techniques nationaux et régionaux,
- faire une communication régionale et nationale en lien avec les partenaires identifiés,
- développer des outils d'accompagnement des entreprises comme un support de formation à destination des salariés, un document d'aide à la prévention, des outils d'incitation financière adaptés.



Acteurs clés

GPIC, FIN, Allizé Plasturgie, Direccte, ANSES, SiST, IUMT, PEP, fournisseurs de résines et d'équipements, ...



PRÉVENIR LES CHUTES DANS LA CONSTRUCTION - PROGRAMME P3C3



Contexte et enjeux

Avec plus de 50 décès par an, les chutes de hauteur constituent la seconde cause d'accidents du travail mortels après ceux de la circulation.

Les chutes de plain-pied sont une des causes d'accident les plus fréquentes (près de 160 000 accidents avec arrêt par an).

Les chutes sont le principal risque des activités de la construction, aussi leur prévention dans le BTP constitue une des trois priorités nationales de la convention d'objectifs et de gestion 2014-2017 de la branche AT/MP.

La prévention de ces risques passe par l'organisation des chantiers, phase dans laquelle tous les acteurs de la construction ont un rôle à jouer. Le maître d'ouvrage est primordial, car c'est lui qui a le pouvoir, notamment financier, de faire assurer l'organisation des interventions des différents corps d'état sur les chantiers.



Cible

Environ 350 entreprises intervenant sur les chantiers des codes risques 452BD, 452JD, 454CE, 454DD

Environ 50 maîtres d'ouvrage



Objectifs

Le programme vise à une baisse de la sinistralité liée aux chutes de hauteur et de plain-pied par la construction d'actions partenariales avec les maîtres d'ouvrages et leurs conseils et cible des entreprises de gros œuvre relevant des activités les plus à risques.

Ses objectifs sont :

- d'une part, en direction des Maîtres d'Ouvrage, leur formation et l'intégration des critères de santé et de sécurité au travail dans les marchés de travaux,
- d'autre part, en direction des entreprises qui interviennent sur les chantiers la mise en œuvre d'actions de prévention des risques de chutes sur quatre corps de métiers à très forte sinistralité, avec des indices de fréquence de 100, pour une moyenne de 71 dans le BTP.



Description de la stratégie

La stratégie s'articule autour de deux axes :

Vers les maîtres d'ouvrage :

- accompagnement dans la préparation et la mise en œuvre de leurs projets,
- formation dédiée,
- promotion et déploiement des appels d'offres intégrant les lots SCALP (Sécurisation des circulations, accès et livraisons à pied d'œuvre) et METAH (Mutualisation des équipements de travail et d'accès en hauteur),
- état des lieux final de la prise en compte des risques de chutes sur leurs opérations.

Vers les entreprises du BTP :

- actions de sensibilisation et de formation, basées sur des situations de travail caractéristiques des risques de chute auprès des entreprises, en partenariat avec les fédérations d'employeurs et les syndicats de salariés, l'OPPBTP et les SIST-BTP,
- promotion des lots SCALP et METAH auprès des fédérations professionnelles et des entreprises,
- ciblage et accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre des mesures de prévention de ces lots.



Acteurs clés

CNRACL, l'UMF, l'AFPI, l'USH, l'OPPBTP, l'EGF-BTP, le RSI, la DIRECCTE, les SIST du BTP, les organisations professionnelles et syndicales, les syndicats de maîtres d'œuvres et architectes, les coordonnateurs SPS,...



AMÉLIORER LES MANUTENTIONS AU SEIN DE LA FILIÈRE DISTRIBUTION/TRANSPORT/LOGISTIQUE (DTL)



Contexte et enjeux

Malgré les progrès observés en matière de prévention des risques professionnels dans les secteurs de la grande distribution, du transport et de la logistique, les manutentions manuelles restent une part importante des accidents du travail et de maladies professionnelles. Sur ces questions de santé au travail, ces 3 secteurs d'activité sont intimement liés de par leurs relations donneurs d'ordre / prestataires. Il apparaît essentiel d'investiguer et d'agir plus globalement sur la chaîne logistique, devenue stratégique sur le plan économique, environnemental et social.

Le coût des accidents du travail et maladies professionnelles du secteur de la grande distribution représente 13 M€ pour 44 000 salariés ; la première cause d'accident du travail étant les manutentions manuelles.

Le coût des accidents du travail et maladies professionnelles dans Transport routier de marchandises s'élève à 16,3 M€. Le secteur de la logistique se caractérise par un taux de fréquence supérieur à 60 et un taux de gravité supérieur à 3,5. 50 % des accidents du travail et 90 % des maladies professionnelles de ce secteur ont pour origine les manutentions manuelles.



Cible

Chaîne logistique en aval entre les plateformes logistiques et les magasins : enseignes de la grande distribution alimentaire (521DA et 521FA) ainsi que les prestataires associés du transport (602MD et 602ME) et de la logistique (631 BC, 631DA, 631EB)





Objectifs

- Améliorer les conditions de manutentions au sein des 3 métiers de la filière, lors des opérations de préparation de commandes en plateforme logistique, de chargement/déchargement des camions et de mise en rayon en magasin
- Agir sur différents leviers, notamment l'intégration de la santé au travail dans l'organisation de la chaîne logistique et la mise en place de bonnes pratiques de prévention.



Description de la stratégie

Ce programme repose sur la mise en œuvre et la coordination de 4 chantiers :

Chantier 1. Innovation sur la chaîne logistique

En partenariat avec des acteurs majeurs, optimiser le « système palette » sur une ligne de produits alimentaires ciblés, afin d'améliorer les conditions de manutention pour les métiers concernés.

Chantier 2. Promotion d'une organisation de prévention pérenne

En privilégiant une approche par sièges sociaux, renforcer l'organisation de la prévention au sein d'un panel d'établissements de la filière.

Chantier 3. Déploiement d'exigences minimales

En agissant auprès d'une cible élargie d'établissements de la filière, généraliser la mise en œuvre de pratiques minimales techniques et organisationnelles.

Chantier 4. Veille et prospection

Explorer des sujets stratégiques futurs en lien avec les opportunités issues d'initiatives locales (Drive, E-commerce, livraison urbaine, lean logistique...).



Acteurs clés

Enseignes de la grande distribution, groupes logistique et transport...

FCD, TLF, FNTR, Cluster Logistique Rhône-Alpes, Pil'es...

La Région, Direccte, Aravis...



ASSOCIER SANTÉ ET PERFORMANCE DANS L'AGROALIMENTAIRE



Contexte et enjeux

Premier employeur industriel français, l'agroalimentaire est l'un des rares secteurs industriels à avoir créé des emplois au cours de la dernière décennie et à en avoir peu perdu ces 2 dernières années.



Cible

Les industries agroalimentaires (codes risques 151CB à 159CB et 522CB) ayant un effectif supérieur à 10 salariés, représentant environ 30% des accidents du travail du secteur.

Rhône-Alpes est la troisième région agroalimentaire de France, avec près de 41 000 salariés dans environ 750 établissements de plus de 10 salariés.

Des leaders nationaux et internationaux côtoient de très nombreuses PME spécialisées entre autres dans la fabrication de produits régionaux renommés.

Avec un indice de fréquence de 47, l'agroalimentaire présente une accidentologie importante, notamment due aux accidents par chutes de plain-pied (glissades) et par coupures.

Les TMS pénalisent aussi fortement l'organisation et la performance des entreprises et renforcent le manque d'attractivité des métiers.



Objectifs

Ce programme a pour objectif d'inciter les entreprises à mettre en place une organisation Santé-Sécurité au Travail (SST) autonome et pérenne, visant à faire de la santé un véritable levier de performance.

Le programme aborde les questions de performance et d'amélioration continue, par le biais de diagnostics, de formations et du suivi de leurs plans d'actions.



Description de la stratégie

Sur la base des repères en prévention pour l'agroalimentaire, selon les enjeux économiques et sociaux des entreprises et leur culture prévention, trois types de démarches complémentaires pourront être mis en œuvre via :

- l'analyse des situations de travail,
- l'organisation de la prévention,
- une approche santé et performance.

Acteurs clés

Associations ou organismes du secteur agroalimentaire :

OPCALIM, RHONE-ALPES GOURMAND, ISARA, NOVALIM, POLE AGRO 42, ...



A partir de notre connaissance des entreprises et des relations partenariales menées depuis 2010, des accompagnements seront proposés aux entreprises ciblées : mise en œuvre d'outils de diagnostics « organisation SST » et « performance », offres de formation adaptées, dans le cadre d'actions collectives et individuelles.



COORDONNER L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES DANS LE SECTEUR DE L'AIDE À DOMICILE



Contexte et enjeux

Le secteur de l'aide à domicile a connu ces dernières années un essor important. Il rassemble aujourd'hui plus de 16 500 salariés (code risque : 853 AB) en région Rhône-Alpes. Sa sinistralité est élevée : indice de fréquence de 91 en 2013, en hausse de 40 % en 6 ans et de nombreux TMS. Il se caractérise aussi par un fort taux d'absentéisme.

L'aide à domicile recouvre des activités très variées. Sa particularité est son lieu d'exercice : des domiciles privés. La mise en œuvre d'actions de prévention des risques professionnels présente de nombreux intérêts : rendre le métier plus attractif, améliorer la qualité et la continuité des prestations, diminuer le nombre d'accidents du travail et des maladies professionnelles. Tous les acteurs (bénéficiaires de l'aide, intervenants, responsables de structure) et les institutions participant au financement (action sociale de la Carsat, Conseils Généraux) ont un rôle à jouer.



Cible

32 structures d'aide à domicile (code risque 853 AB) ayant conventionné avec la Carsat Rhône-Alpes, ainsi que des ADMR locales. Elles représentent 35% des salariés et 40% des accidents du travail et maladies professionnelles.



Objectifs

Le programme vise les structures d'aide à domicile ayant conventionné avec la Carsat Rhône-Alpes, ainsi que les ADMR locales.

Les objectifs consistent à :

- développer une organisation prévention dans les structures d'aide à domicile,
- intégrer la prévention des risques professionnels dans les évaluations des plans d'aide établis notamment par les évaluateurs de la Carsat,
- intégrer la prévention des risques professionnels (organisation de la prévention, équipements techniques) dans les conventions signées avec les Conseils Généraux et l'Action Sociale de la Carsat.





Description de la stratégie

Une première étape consiste à mener un diagnostic dans les structures d'aide à domicile représentant 35 % des salariés de la profession, 40 % des AT et 50 % des MP. Un plan d'actions associé sera mis en place pour organiser ces structures en terme de prévention des risques professionnels.

Une deuxième étape permettra, dans le cadre d'un partenariat, de former les évaluateurs de la Carsat à l'intégration de la prévention des risques professionnels dans la réalisation des plans d'aide définis en amont des missions du personnel d'aide à domicile.

Enfin la Carsat Rhône-Alpes conventionnera avec les Conseils Généraux sur la prévention des risques professionnels.



Acteurs clés

L'UNA, les conseils généraux, l'Action Sociale de la Carsat Rhône-Alpes, l'ANACT, Fédérations ADMR, mutuelles, Direccte, Aravis...

Il s'agira de favoriser la mise en place de dispositifs permettant aux structures de s'appuyer sur une offre pérenne à même de les accompagner dans le développement de leur activité, en intégrant la santé comme un levier de performance.

ORGANISER LA PRÉVENTION ET CONCEVOIR LES LIEUX DE TRAVAIL DANS LES EHPAD



Contexte et enjeux

En Rhône-Alpes, environ 800 EHPAD emploient plus de 20 000 salariés. Avec l'augmentation de nombre de personnes âgées dépendantes, cette activité continuera à progresser. L'indice de fréquence des accidents du travail de cette profession s'élève à 119, soit 3 fois plus élevé que l'indice moyen de la région. Les accidents du travail sont essentiellement liés aux manutentions et chutes de plain-pied. Cette sinistralité, associée aux risques psychosociaux crée un absentéisme et un turnover importants, dans un secteur où la qualité des soins est fortement dépendante de la qualité de vie au travail du personnel. Ainsi, la mise en œuvre de ce programme bénéficiera aussi à la qualité de la prise en charge des résidents.



Cible

35 EHPAD
du code risque 853AC,
853AD et 751BB



Objectif

Ce programme doit contribuer à réduire le risque accidents du travail et maladies professionnelles ainsi que la pénibilité de cette activité.

Il présente deux volets :

- organisation de la prévention : élaborer un plan d'action incluant la mise en place d'un « référent prévention » et l'application de la recommandation sur la manutention des personnes (R 471),
- conception des lieux de travail : accompagner le projet de construction/rénovation/extension de 5 établissements pour mieux intégrer la prévention des risques professionnels dans ces opérations.

Ces expérimentations permettront d'améliorer et de déployer l'offre de service en prévention de la Carsat vers cette activité.





Description de la stratégie

Volet Organisation de la prévention dans 30 EHPAD dont ceux déjà ciblés par le projet TMS Pros :

- dresser un état des lieux « prévention » puis établir et débiter un plan d'action notamment sur la prévention des risques liés à la mobilisation des résidents,
- accompagner les établissements par la mise œuvre d'un dispositif de formation des dirigeants et de référents prévention,
- évaluer la progression des établissements avec les mêmes outils que ceux utilisés lors de l'état des lieux.

Volet Conception : accompagner 5 projets en :

- incitant les maîtres d'ouvrage à intégrer les préconisations contenues dans la brochure Conception et rénovation des EHPAD – Bonnes pratiques de prévention (INRS, ED 6099),
- repérant les difficultés liées à leurs mises en œuvre.

Fin 2016, les enseignements tirés de ces deux expérimentations permettront, avec l'appui des Conseils Généraux, de l'ARS, des organisations professionnelles de l'activité, de mieux déployer ces pratiques.

C'est pourquoi, en parallèle, la Carsat sollicitera les Conseils Généraux et l'ARS pour examiner les possibilités d'actions communes afin de favoriser l'intégration de la prévention des risques professionnels lors de leurs actions avec les EHPAD (conventions tripartites, examens des projets de construction /rénovation...).



Acteurs clés

Les Conseils Généraux et l'ARS

les structures syndicales du secteur (FEHAP, SYNERPA, FHP...)

les associations ou organismes qui agissent sur la prévention dans cette activité : les SIST, CRIAS Mieux Vivre, URIOPSS, CEPPrAL, OETH, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, ARAVIS, DIRECCTE, UNIFAF...

RÉDUIRE L'EXPOSITION AUX TMS ET AUX CMR DANS LES ACTIVITÉS D'INJECTION- SOUFFLAGE-EXTRUSION DE LA PLASTURGIE



Contexte et enjeux

Avec 22 000 salariés, soit plus de 18% des effectifs français et 709 établissements, la région Rhône-Alpes se classe au premier rang de la Plasturgie en France.

En 2012, ce secteur représente 5,6 millions d'euros en dépenses moyennes liées aux AT/MP en Rhône-Alpes.

Il présente un indice de fréquence de 47.

Des actions de prévention des TMS et de l'exposition aux CMR ont été conduites par la Carsat de 2009 à 2013 sur l'ensemble du secteur. Sur la période 2014-2017, l'activité d'injection-soufflage-extrusion est plus particulièrement ciblée.



Cible

48 entreprises (dont 20 intégrées dans le programme TMS Pros) représentant 30 % des accidents du travail



Objectifs

L'objectif est de faire mener à 80% de notre cible des actions de prévention :

- sur les TMS : action sur la manutention de la matière, sur les postes périphériques, sur l'activité de monteur-régleur...
- sur l'exposition aux CMR : maîtrise des émanations liées au brûlage des buses, des expositions liées à la transformation du POM (polyoxyméthylène) .





Description de la stratégie

La stratégie s'articule autour de plusieurs actions :

- réalisation de diagnostics, mise en place de plans d'actions et évaluation des résultats sur les aspects TMS et CMR dans les entreprises ciblées,
- sensibilisation des entreprises, des organismes de formation et des concepteurs de machines sur les risques liés au métier de monteur-régleur,
- accompagnement des entreprises dans leur démarche de prévention des TMS en lien avec le programme TMS Pros (cf. page 13),
- action santé et performance (cf. page 44),
- veille technologique sur les matières et procédés émergents.

L'ensemble des bonnes pratiques identifiées seront déployées à l'ensemble des activités d'injection, soufflage et extrusion.



Acteurs clés

Allizé Plasturgie, SiST,
Fédération de la Plastur-
gie, Pôle Européen de la
Plasturgie

AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DE LA PRÉVENTION ET AUGMENTER LE NIVEAU D'ÉQUIPEMENT DES GARAGES



Contexte et enjeux

Reconnue comme activité à sinistralité et à coûts importants, le secteur de la réparation automobile avait été sélectionné comme axe prioritaire des Orientations Stratégiques de la Carsat Rhône-Alpes dans le cadre de son Plan d'Actions Régional 2009-2012.

De par l'inscription des garages parmi les quatre métiers visés dans l'action nationale en direction des Très Petites Entreprises (cf page 38), le développement du réseau des partenaires à l'occasion du plan d'actions précédent et la persistance des risques dans cette activité, ce secteur a été de nouveau retenu dans le cadre du programme régional spécifique 2014-2017.



Ainsi sur les 4 750 entreprises représentant 26 500 salariés, près de 90 % sont des entreprises de moins de dix salariés. Le coût des AT et MP pour les trois numéros de risques qui portent la profession s'élève à plus de 5,5 millions d'euros.



Cible

Le périmètre de l'action est principalement représenté par les garages des codes risques 501ZA, 501ZB, 502ZG de moins de 20 salariés. Ils représentent environ 4500 entreprises sur la région Rhône-Alpes. La cible sera définie en collaboration avec les partenaires sociaux sur 2015.



Objectifs

Dans le cadre du premier niveau de l'action TPE, l'objectif est d'inciter les entreprises à initier une démarche de prévention dans l'entreprise par une action de communication directe vers toutes les entreprises des codes risques concernés pour faire la promotion des outils mis en ligne tels que OIRA pour l'évaluation des risques dans les garages.

L'axe formation sera développé avec les partenaires en charge de la formation au sein de la profession, dont le déploiement de Synergie par l'implication des organismes de formation, des stagiaires ainsi que des tuteurs d'entreprises.

Parallèlement, la mise en oeuvre d'un dispositif d'Aide Financière Simplifiée en partenariat avec la profession permettra d'accompagner les entreprises dans l'amélioration de leur niveau d'équipement.



Description de la stratégie

Le niveau 1 de l'action TPE Garages est concrétisé par un site hébergé par l'INRS qui permet de donner accès à de nombreux outils autoportés : OIRA Garages pour l'évaluation des risques de la profession, brochure de sensibilisation « TPE Garages », fiches de poste « véhicules légers » sur les risques chimique et mécanique, fiches de poste « poids lourds » sur le risque chimique, fiches « chasse aux risques », ...

Le niveau 2 de l'action TPE Garages consiste à promouvoir au sein des organisations professionnelles des « chargés de prévention » dont la mission est de sensibiliser les entreprises ciblées afin de faire évoluer leur niveau de prévention.

A partir du bilan du dispositif d'aides financières mis en place précédemment, un nouveau dispositif est envisagé à la fois pour impliquer davantage les organisations professionnelles et pour accélérer les transformations prévues dans les entreprises.

Quant au volet formation professionnelle, il permet l'intégration des messages prévention au cœur même de l'enseignement et leur déploiement auprès des entreprises par le biais de sensibilisations des dirigeants et des tuteurs d'entreprises dans le cadre de la formation de leurs salariés.



Acteurs clés

ANFA, CFA, CNPA, FNAA, FFC-R, GNFA, SIST.

DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS POUR DÉMULTIPLIER L'ACTION DE PRÉVENTION

PRÉVENIR LA SINISTRALITÉ ET LA PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL DES SENIORS



Contexte et enjeux

La population française vieillit, 3 français sur 10 ont plus de 50 ans aujourd'hui.

Les seniors représentent une richesse humaine, sociale et technique pour l'entreprise. Mais ils sont fortement touchés par les maladies professionnelles, les inaptitudes,...

Sous l'impulsion de l'Union Européenne et des réformes successives des retraites, le taux d'emploi des 55-64 ans est passé de 36% en 2003 à 44,5% en 2012. Cette augmentation va s'amplifier dans les années à venir.

Le législateur a porté l'âge légal de départ en retraite à 62 ans à partir de 2017. Cet allongement de la vie professionnelle est toutefois conditionné à la capacité des salariés à tenir leur emploi jusqu'à cet âge, voire jusqu'à 67 ans pour une retraite garantie à taux plein.

Pour ce faire, il est indispensable de prévenir l'usure professionnelle de tous les salariés et de préserver l'employabilité des seniors. La prévention de la pénibilité contribue à réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles, mais aussi l'absentéisme, l'invalidité et l'inaptitude.



Finalité

Ce programme a pour objectifs d'élaborer et de proposer à quelques entreprises une offre de service commune aux trois réseaux ANACT - CNAV - CNAMTS/DRP, pour les aider à agir en matière de prévention des risques professionnels et de gestion des ressources humaines, de façon à anticiper les situations d'usure professionnelle et plus largement de désinsertion professionnelle.



Partenaires

En partenariat avec la branche Retraite de la Carsat et Aravis, il s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation nationale, cinq régions sont concernées.



Actions-clés

Accompagnement collectif et individuel d'entreprises cumulant un taux d'emploi de seniors important et un fort taux de sinistralité AT-MP afin de les aider à :

- améliorer la performance de l'entreprise dans une dynamique sociale et économique,
- permettre aux salariés de poursuivre leur vie professionnelle le plus longtemps possible dans les meilleures conditions de santé et d'employabilité.

Les instances représentatives du personnel seront systématiquement associées.



DÉVELOPPER POUR LES JEUNES ET LES NOUVEAUX EMBAUCHÉS UN PARCOURS VERS L'EMPLOI INTÉGRANT LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Contexte et enjeux

Compte-tenu de la forte sinistralité des nouveaux embauchés et afin que les futurs salariés de l'entreprise prennent en compte le plus tôt possible la Santé et Sécurité au Travail (S&ST), les cursus de formation, validés par les diplômes, titres ou Contrat de Qualification Paritaire doivent intégrer la prévention des risques professionnels.

Pendant la période de formation en milieu professionnel, la S&ST doit également être portée dans les entreprises par le tuteur, formé à cette fin.

Pour répondre aux enseignants et aux tuteurs, des outils Synergie (Synergie pédagogie pour les enseignants, Synergie accueil pour les tuteurs d'entreprise), déclinés dans plusieurs secteurs d'activités, ont été conçus par l'Éducation Nationale, les organisations professionnelles et les Carsat.

L'enseignement supérieur, formant de futurs encadrants (managers et concepteurs) doit être également impliqué. En effet, dans l'accord sur la qualité de vie au travail (QVT), les partenaires sociaux demandent que les programmes de formation développent davantage de compétences sur la QVT.



Finalité

Développer pour les jeunes et les nouveaux embauchés un parcours vers l'emploi intégrant la santé et la sécurité au travail afin de contribuer à prévenir dès leur entrée dans la vie active les accidents et les pathologies professionnelles.

Positionner la santé et la sécurité au travail dans la relation école-entreprise.



Partenaires

DIRECCTE, OPPBTP

Enseignement professionnel : Académies de Lyon et de Grenoble, CNPA, UDIMERA, AFT-IFTIM, FRTP, FFB

Enseignement supérieur : AGERA (Association des Grandes Ecoles de Rhône-Alpes), Ecoles de management, Ecoles d'Ingénieurs, ANACT



Actions-clés

Dans l'enseignement professionnel :

- intégrer les outils « Synergie » existants dans les projets d'établissement en s'appuyant sur les conventions académiques et les conventions collectives de branche,
- développer la formation de tuteurs dans le cadre de ces partenariats en intégrant la santé et la sécurité au travail,
- animer le réseau des organismes de formation en charge de la formation des tuteurs.

Dans l'enseignement supérieur, promouvoir :

- l'intégration de la S&ST dans les cursus,
- des projets collectifs autour de la labellisation et la valorisation d'écoles exemplaires en leur apportant des outils et des supports,
- l'action de conseil que les établissements mènent auprès des entreprises et des territoires liés à leur positionnement.

EXPÉRIMENTER DE NOUVEAUX MODES D'ACTION EN DIRECTION DES TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE)



Contexte et enjeux

Depuis 2012, le Réseau Prévention travaille à concevoir des programmes de prévention spécifiques aux TPE, ancrés sur les métiers, sur l'approche partenariale et la recherche de relais pour favoriser leur déploiement. Quatre métiers ont été retenus comme prioritaires, tant par leur sinistralité en matière d'accidents du travail que par leur nombre de salariés : garages, maçons, transport routier de marchandises (TRM), restauration traditionnelle.



99,7 % des entreprises régionales sont des PME (petites et moyennes entreprises). Parmi les PME, 90 % sont de très petites entreprises de moins de 20 salariés.

Dans le cadre du programme TPE, sont ciblées les entreprises de moins de 20 salariés :

- la maçonnerie, représentant environ 3500 établissements et employant environ 20 000 salariés,
- la restauration représentant environ 7600 établissements, employant environ 58 400 salariés,
- le transport routier de marchandises représentant 785 établissements, employant environ 5800 salariés,
- les garages représentant environ 4500 établissements, employant environ 25 000 salariés.



Finalité

Construire un programme de prévention adapté aux petites entreprises (faire savoir, faire adhérer, faire agir) en développant des outils ciblés et un accompagnement au plus près.





Action-clés

- L'action en direction des maçons consiste, en collaboration avec les organisations professionnelles, à mettre en place un cahier des charges pour la construction comportant des mesures de prévention. La diffusion du guide TPE Maçon de l'INRS soutient cette action en mettant notamment en avant les incitations financières.
- L'action en direction du secteur de la restauration consiste à faire connaître et promouvoir l'outil en ligne d'aide à l'évaluation des risques dans la restauration (OIRA Restauration), en complément des actions nationales du Réseau et de ses partenaires (organisations professionnelles et CCI, notamment). En complément, il s'agit aussi de faire connaître aux entreprises un socle de mesures de prévention essentielles (8 « solutions de prévention »), portant sur les causes majeures de TMS (membres supérieurs), de chutes de plain-pied ou dans les escaliers, de coupures avec du verre cassé ou avec des couteaux.
- L'action en direction du secteur des transports routiers de marchandises consiste à mobiliser sur les enjeux de la prévention et orienter le chef d'entreprise vers la page du site INRS dédié au TRM TPE comportant l'outil OIRA d'évaluation des risques professionnels. Pour cela, un dépliant d'interpellation TPE TRM sera envoyé à tous les établissements ciblés. D'autres actions par la suite seront prévues avec les partenaires (OPCA transports, CACERPT PREV).
- L'action en direction des garages est intégrée au projet régional sur les garages décrit en page 31.



Partenaires

Les fédérations professionnelles (maçons, transports, garages, restauration traditionnelle), RSI, CRMA, CGPME, UPA, ...



RENFORCER LES SPÉCIFICITÉS DE L'ACTION DE LA BRANCHE AT/MP SUR LA PRÉVENTION DES EXPOSITIONS À L'AMIANTE



Contexte et enjeux

Les propriétés de l'amiante (résistance à la chaleur, isolation thermique ou phonique, bonnes performances mécaniques) et un faible coût, expliquent que ce matériau ait été massivement utilisé en France jusqu'à son interdiction en 1997.

L'amiante est responsable chaque année de près de 5 000 maladies reconnues comme étant liées au travail (au titre des tableaux 30 et 30 bis des maladies professionnelles). Il s'agit de la deuxième cause de maladies professionnelles et de la première source en terme de coûts.

Suite aux avis formulés par l'ANSES en 2009 et 2010 et à l'analyse des niveaux d'empoussièrement de la campagne dite « META », une réforme réglementaire est intervenue le 4 mai 2012 dont les principales mesures sont :

- abaissement de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) de 100 fibres par litre à 10 fibres par litre au 1er juillet 2015
- contrôle de l'empoussièrement en milieu professionnel selon la méthode META
- définition de 3 niveaux d'empoussièrement dont dépendent les moyens de prévention collectifs (MPC) et des équipements de protection individuelle (EPI) à mettre en œuvre
- suppression de la dualité de notions friable /non friable, certification de l'ensemble des entreprises selon un référentiel normatif unique pour les activités visées à la sous-section 3 (retrait, encapsulage)
- élaboration de Mode Opératoire pour les interventions visées à la sous-section 4 (maintenance, entretien, à proximité de MCA).



Maîtres d'ouvrage, donneurs d'ordres, et entreprises dans une grande proportion font état de leur grande difficulté à mettre en œuvre cette évolution réglementaire. La prévention de ce cancérigène demeure une des priorités de la santé au travail.



Finalité

Réduire l'exposition au risque d'inhalation de fibres d'amiante des intervenants quels qu'ils soient lors de l'entretien, travaux de maintenance, réhabilitations ou démolitions d'ouvrage contenant des matériaux amiantés.



Stratégie d'action

- Agir en direction des maîtres d'ouvrage ou donneurs d'ordres récurrents afin qu'ils donnent aux entreprises en contact avec des matériaux contenant de l'amiante les moyens de travailler en sécurité.
- Aider les entreprises dans les choix techniques à mettre en œuvre pour réduire les expositions au niveau le plus bas possible lors des :
 - travaux de retrait ou d'encapsulage des matériaux contenant de l'amiante (MCA),
 - travaux d'entretien et de maintenance.
- Accompagner le développement de techniques innovantes permettant de réduire les niveaux d'empoussièrement par rapport aux modes opératoires et processus actuellement mis en œuvre auprès des entreprises et des donneurs d'ordre.
- Intervenir auprès des organismes de formation et des laboratoires d'analyse.



Partenaires

INRS, Réseaux des Carsat, OPPBTP, DIRECCTE, Organisations Professionnelles, Syndicats de Spécialité (exemple SNED, SYRTA),
Opérateurs de repérage, organismes de formation SS3 et SS4, laboratoires d'analyse et préleveurs
MOA, MOE et CPSPS
Entreprises

RENFORCER LES PARTENARIATS AVEC LES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL ET LA DIRECCTE



Contexte et enjeux

La loi de juillet 2011 sur la réforme de la médecine du travail a engagé les services de santé à une profonde réflexion sur de nouveaux modes d'organisation visant à mieux asseoir leurs rôles en matière de préservation de la santé des travailleurs et à le formaliser par un projet de service. Elle a également marqué le partenariat en prévoyant une démarche de contractualisation dans les régions entre les trois principaux acteurs de la santé au travail : la Direccte, la Carsat et les services interentreprises de santé au travail (SIST) agréés.

Auparavant la Carsat Rhône-Alpes avait déjà établi des conventions de partenariat bipartites avec une vingtaine de SIST, en lien avec nos priorités d'action en prévention.



Finalité

La signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) doit acter la volonté des trois partenaires de travailler davantage en synergie au service des objectifs régionaux de la santé au travail, déclinaison des politiques nationales (Plan Santé au Travail et Convention d'Objectifs et de Gestion de la Branche AT/MP).

D'ici fin 2016, l'objectif est de signer des CPOM avec l'ensemble des SIST de la région.



Partenaires

La DIRECCTE et les SIST.

Certaines des actions des CPOM pourront éventuellement être mises en œuvre avec la participation d'autres partenaires : OPPBTP, ARAVIS, Organisations professionnelles ...



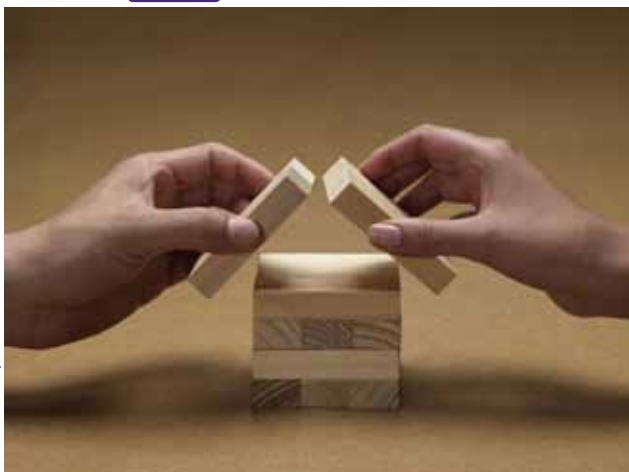
Actions-clés

- Intégrer dans les CPOM les thèmes en lien avec les priorités de la Carsat et du PRST :

- les garages (avec notamment les risques chimiques associés)
- Les drives dans la grande distribution
- Les TMS
- Les RPS dans les TPE
- les Services à la Personne (Aide à domicile, EHPAD)
- L'exposition au styrène
- Les fumées de soudage
- Les intérimaires
- Les inaptitudes et la prévention de la désinsertion professionnelle

- Coordonner nos moyens sur ces actions

© Phil Ashley



CONTRIBUER À L'ÉLABORATION D'UNE OFFRE DE SERVICE RÉGIONALE EN PRÉVENTION DES RPS



Contexte et enjeux

Les risques psychosociaux (RPS) forment une problématique complexe et plurifactorielle faisant appel à différentes compétences et sollicitant des niveaux de réponses variés selon les situations. Notre réseau Prévention s'est résolument engagé sur la précédente COG pour appréhender ce risque et développer des outils d'intervention. Cependant, l'offre de service de l'ensemble des réseaux nationaux impliqués en matière de RPS est encore inégale, dispersée, et difficile d'accès selon les territoires, en particulier pour les PME.



Finalité

Afin de développer une offre globale en matière de prévention des RPS optimisant les complémentaires, en s'appuyant sur les coopérations tant internes qu'externes, la Carsat participera à la définition d'un schéma régional de compétences en partenariat avec Aravis, la Direccte et les SIST.



Actions-clés

- Etablir un bilan des actions développées par la Carsat, notamment celles menées dans le cadre du PRST2 et celles menées avec les partenaires (SIST, Aravis...),
- Formaliser dans le cadre d'une convention partenariale, une cartographie des compétences régionales à partir de l'analyse des offres RPS de la Carsat et des autres partenaires (Direccte, Aravis, SIST),
- Décliner avec les partenaires la convention sur le territoire régional et produire un bilan des actions en fin d'exercice.



Partenaires

ANACT,
DIRECTE,
SIST.

FAIRE DE LA SANTÉ AU TRAVAIL UN LEVIER DE PERFORMANCE



Contexte et enjeux

Dans un contexte socio-économique aux exigences croissantes, les entreprises sont contraintes de renforcer leur compétitivité. Elles investissent massivement dans l'amélioration continue de leur performance, en optimisant et rationalisant leurs systèmes de production, en éliminant les activités sans valeur ajoutée pour leurs clients, en mettant en œuvre de nouvelles formes d'organisation (lean, excellence opérationnelle...).

Le développement de ces nouvelles formes d'organisation impacte le travail. En effet, malgré une amélioration de l'accidentologie, on constate une dégradation des conditions de travail et une tendance à la démobilité individuelle et collective. Ce constat est illustré par la progression des troubles musculo-squelettiques, des risques psycho-sociaux, de la pénibilité, de l'absentéisme, du turn-over, de freins au changement, du phénomène de « présentisme »...

Pour réconcilier économie, emploi et santé au travail, replacer l'Homme au cœur du fonctionnement des entreprises, renforcer les dynamiques collectives, améliorer la performance globale des entreprises, de plus en plus d'entreprises s'engagent dans de nouvelles approches intitulées « Santé et Performance ». Elles inventent de nouveaux espaces décloisonnés de coopération et d'optimisation du travail. Elles expérimentent et innovent dans de nouvelles pratiques permettant de faire avancer simultanément les questions économiques (Qualité, Coûts, Délais ...), et sociales (Sécurité, TMS, RPS, pénibilité, Emploi ...). Des réseaux « Santé et Performance » commencent à se tisser, suscitant échanges et benchmark, et productions de publications.





Finalité

Promouvoir la santé au travail comme un levier majeur de performance par la co-construction et la promotion d'outils opérationnels partagés avec les différentes parties prenantes du développement de la performance des entreprises.



Partenaires

Structures d'ingénierie de la performance pour les entreprises : ARDI, THESAME

Structures de déploiement opérationnel de la performance vers les entreprises : filière de l'agroalimentaire, de l'automobile, de la plasturgie, de la logistique et les réseaux des CCI, du Centre des Jeunes Dirigeants,...

Organismes de formation : AGERA, ECAM, ISARA...

Institutionnels régionaux : Direccte, Aravis, Conseil régional

Institutionnels nationaux : Ministère de l'industrie et du Travail, ANACT, CNAMTS, INRS.



Actions-clés

Déployer l'approche Santé et Performance dans les dispositifs d'amélioration de la performance des entreprises de la région Rhône-Alpes :

- élaboration et diffusion d'un guide méthodologique pour les entreprises, et mise à disposition d'un site internet « Santé et Performance »,
- communication auprès de toutes les entreprises,
- mise à disposition d'un site internet Santé & Performance,
- animation d'un réseau de structures et enrichissement de leurs dispositifs d'accompagnement des entreprises.
- échanges de pratiques avec des entreprises, des consultants pour renforcer les compétences Santé et Performance des acteurs clefs,
- mise en œuvre d'un programme expérimental en entreprise avec des experts et des acteurs clefs : Direction, chefs de projets, RH, IRP, préventeurs, consultants, étudiants en écoles de management et d'ingénieurs...,
- élaboration et diffusion d'un livret « Points de repères – Compétences S&P ».

Promouvoir l'approche Santé et Performance dans les orientations et actions des acteurs institutionnels nationaux et régionaux envers les entreprises :

- Renforcement des partenariats régionaux,
- Organisation de manifestations.

GLOSSAIRE

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADMR	Aide à Domicile en Milieu Rural
AFPMA	Association pour la Formation et la Promotion des Métiers de l'Ain
AFS	Aide Financière Simplifiée
AFT-IFTIM	Formation continue et initiale Transports Logistique Tourisme
AGERA	L'Alliance des grandes écoles Rhône-Alpes
ANACT	Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
ANFA	Association Nationale pour la Formation Automobile
ANSES	Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du travail
ARAVIS	Agence Rhône-Alpes pour la Valorisation de l'Innovation Sociale et l'Amélioration des Conditions de Travail
ARDI	Agence Régionale de Développement et de l'Innovation
ARS	Agence Régionale de Santé
AT/MP	Accident du Travail / Maladies Professionnelles
Branche AT/MP	La branche Accident du Travail / Maladies Professionnelles de la Sécurité Sociale
BTP	Bâtiment Travaux Publics
CACERPT PREV	Protection Sociale du Transport
CAPEB	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail
CATMP	Commission des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CEPPRAL	Coordination pour l'évaluation des pratiques professionnelles en santé en Rhône-Alpes
CGPME	Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CIRC	Centre International de Recherche sur le Cancer
CMR	Cancérogène Mutagène Toxique pour la Reproduction
CMRA	Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat
CNAMTS	Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
CNAV	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
CNPA	Conseil National des Professions de l'Automobile
CNRACL	Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales
COG	Convention d'Objectifs et de Gestion
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CRATMP	Commission Régionale des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles
CRIAS Mieux Vivre	Centre du Rhône d'Information et d'Action Sociale
CSPS	Coordinateur Sécurité Protection de la Santé
CTN	Comité Technique National
CTR	Comité Technique Régional
DIRECCTE	Direction Régionale de l'Entreprise, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DP	Délégué du Personnel
DREAL	directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DTL	Distribution Transport Logistique
ECAM	Ecole d'Ingénieurs de Formation des Arts et Métiers
EGF-BTP	Entreprises Générales de France – Bâtiment Travaux Publics
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
FBTP	Fédération du Bâtiment et Travaux Publics
FCD	Fédération du Commerce et de la Distribution
FEHAP	Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne
FFB	Fédération française du Bâtiment
FFC-R	Fédération Française de la Carrosserie Réparation
FFPB	Fédération Française des Pressings et Blanchisseries

FHP	Fédération de l'Hospitalisation Privée
FIM	Fédération des Industries Mécaniques
FIN	Fédération des Industries Nautiques
FNAA	Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile
FNTR	Fédération Nationale du Transport Routier
F RTP	Fédération Régionale des Travaux Publics
GNFA	Groupement National pour la Formation Automobile
GPIC	Groupement de la Plasturgie Industrielle et des Composites
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
IRP	Instance Représentative du Personnel
ISARA	Ecole d'Ingénieurs en Alimentation Agriculture Environnement et Développement Rural
IUMT	Institut Universitaire de Médecine du Travail
MCA	Matériau Contenant de l'Amiante
MOA	Maîtres d'ouvrage
MOE	Maîtres d'œuvre
MP	Maladies Professionnelles
NOVALIM	Technopôle des professionnels de l'Alimentation
OETH	Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
OIRA	Online interactive Risk Assessment tools
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
OPCALIM	l'OPCA des Industries Alimentaires, de la Coopération Agricole et de l'Alimentation en Détail
OPPBTP	Office Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
P3C3	Programme Prioritaire de Prévention Contre les Chutes dans la Construction
PEP	Pôle Européen de la Plasturgie
PIL'ES	Pôle d'Intelligence Logistique Europe du Sud
POM	Polyoxyméthylène
PRST2	Plan Régional de Santé au Travail 2
QVT	Qualité de Vie au Travail
Réseau Prévention de la branche Risques Professionnels de l'Assurance Maladie	Composé de la Direction des risques professionnels de la CNAM, des services prévention des CRAM et des CGSS, de l'INRS et d'Eurogip
RH	Ressources Humaines
RPS	Risques Psychosociaux
RSI	Régime Social des Indépendants
SIST	Service Interprofessionnel de Santé au Travail
SNCT	Syndicat National de la Chaudronnerie, Tuyauterie et maintenance industrielle
SNED	Syndicat National des Entreprises de Démolition
SST	Santé-Sécurité au Travail
SYNERPA	Syndicat National des Etablissements et Résidences Privés pour Personnes Âgées
SYRTA	Syndicat du Retrait et du Traitement de l'Amiante et des autres polluants
THESAME	Réseau technologique pour les entreprises en mécanique, productique et management de l'innovation
TLF	Fédération des Entreprises de Transport et Logistique de France
TMS	Troubles Musculo-squelettiques
TRM	Transport Routier de Marchandises
UDIMERA	organisme collecteur agréé pour la métallurgie et les industries connexes en Rhône-Alpes
UIMM	Union des Industries des Métiers de la Métallurgie
UMF	Union des Maisons Françaises
UNA	Union Nationale de l'Aide, des soins et des services aux domiciles
UNIFAF	Fonds d'Assurance Formation de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale
UPA	Union Professionnelle Artisanale
URIOPSS	Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
USH	Union Sociale pour l'Habitat

Carsat Rhône-Alpes

Direction de la Prévention des Risques Professionnels et de la Santé au Travail
26, rue d'Aubigny 69436 Lyon cedex 03
Tél. 04 72 91 96 96 - Fax. 04 72 91 97 09
Email : preventionrp@carsat-ra.fr
site internet : www.carsat-ra.fr

SP 1197 - mars 2015